



CONDITIONS PARTICULIÈRES BOÎTE POSTALE

A défaut de stipulations dans les présentes conditions particulières (les "**Conditions Particulières**"), les stipulations des Conditions Générales sont applicables. Les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou, à défaut, dans les Conditions Générales.

1. DÉFINITION

"**Service Boîte Postale**" : le Service permettant au Client de recevoir des Envois dans la Boîte Postale qui lui est attribuée par POST Courrier.

2. SOUSCRIPTION AU SERVICE

- 2.1. Tout Destinataire Local souhaitant bénéficier du Service Boîte Postale doit en faire la demande par Formulaire auprès de POST Courrier.
- 2.2. POST Courrier se réserve le droit de rejeter une demande d'attribution de Boîte Postale pour juste motif, notamment lorsque le requérant ne peut justifier d'un besoin réel ou lorsque la Boîte Postale risquerait raisonnablement d'être employée à des fins contraires aux lois, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.
- 2.3. A la souscription du Service Boîte Postale, POST Courrier informe le Client des disponibilités de Boîtes Postales en fonction du lieu de son domicile.
- 2.4. Les renseignements sur les nom(s), profession et adresse de locataire(s) d'une Boîte Postale peuvent être rendus publics par POST Courrier par tous moyens qu'elle juge appropriés.
- 2.5. L'Adresse de la Boîte Postale se compose du numéro de cette Boîte Postale ainsi que du code postal et de la localité y afférents, à l'exclusion de toute autre indication d'Adresse et/ou de Destinataire.

3. UTILISATION DU SERVICE

- 3.1. Le Client reconnaît que sont déposés dans la Boîte Postale (dans les limites techniques de cette dernière) et considérés comme régulièrement remis au Destinataire dès lors qu'ils portent l'Adresse de la Boîte Postale dans leur Suscription : les Envois ordinaires, les journaux ainsi que les Notifications d'Envois Recommandés, de Colis, d'Envois avec Valeur Déclarée, d'Envois volumineux et/ou d'Envois grevés

d'une taxe, qui sont rendus disponibles à l'endroit désigné par POST Courrier.

- 3.2. Un Envoi Avisé est délivré dans le Point de Vente mentionné dans la Notification contre remise de cette Notification et, le cas échéant, après (i) signature du Client et/ou (ii) paiement des taxes éventuellement dues au titre de cet Envoi Avisé.
- 3.3. POST Courrier met deux (2) clefs à la disposition du Client par Boîte Postale. Si le Client souhaite bénéficier de clef(s) supplémentaire(s), il devra en faire la demande à POST Courrier, qui est seule habilitée à les reproduire, et en supporter les coûts conformément à la Liste de Prix. Toutes les clefs d'une Boîte Postale doivent être restituées au Point de Vente compétent, au moment de la résiliation du Contrat, sans contrepartie financière. En cas de perte d'une ou plusieurs clefs, le Client est tenu d'en informer immédiatement POST Courrier. L'usage de la Boîte Postale est alors suspendu temporairement et la serrure changée aux frais du Client, conformément à la Liste de Prix. La ou les clefs devenues inutilisables, doivent être rendues à POST Courrier, sans qu'il en résulte un droit à indemnité pour le Client. De même, en cas de détérioration par le Client de la Boîte Postale qui lui a été attribuée, POST Courrier procédera aux réparations requises, aux frais du Client.
- 3.4. Dans l'hypothèse où la Boîte Postale est saturée d'Envois empêchant la distribution de nouveaux Envois, POST Courrier adresse un Envoi Recommandé avec avis de réception au Client à l'Adresse mentionnée dans le Formulaire. En l'absence d'intervention du Client endéans dix (10) jours ouvrés à compter de l'expédition de l'Envoi Recommandé susvisé, les Envois sont traités conformément à la Loi.
- 3.5. Une Boîte Postale n'est louée qu'à la personne désignée au Contrat et elle ne peut en principe être ouverte et/ou utilisée que par elle. Le Client peut néanmoins autoriser, à sa discrétion et sous son entière responsabilité, une ou plusieurs autres personnes à accéder à cette Boîte Postale et/ou à l'utiliser pour y recevoir des Envois. Est ainsi réputé(e) être dûment autorisé(e) par le Client à : (i) ouvrir la Boîte

Postale, toute personne détentrice d'une clef de la Boîte Postale, sauf déclaration de perte effectuée auprès de POST Courrier conformément à l'article 3.3 ; et/ou (ii) utiliser la Boîte Postale, tout Destinataire autre que Client d'un Envoi libellé à l'Adresse de la Boîte Postale visée à l'article 2.5, sauf opposition formelle du Client.

4. RÉSILIATION

POST Courrier peut résilier le Contrat à tout moment et sans préavis, et ce sans droit à indemnité du Client ni de tout autre utilisateur éventuel de cette Boîte Postale, lorsqu'il est établi que :

- (i) la Boîte Postale a été louée sur la base de renseignement(s) inexact(s) ;
- (ii) le maintien du Contrat ne se justifie plus, notamment lorsque le Client ne relève pas régulièrement la Boîte Postale ou ne remplit plus les conditions requises pour l'attribution d'une Boîte Postale, ou encore du fait du volume des Envois destinés à la Boîte Postale ;
- (iii) la Boîte Postale a été utilisée à des fins non postales ou à des fins contraires aux lois, aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ; et/ou
- (iv) le Client de la Boîte Postale ne respecte pas ses engagements ou ne se conforme pas aux prescriptions émises ou à émettre par POST Courrier relativement au Service Boîte Postale.

5. RESPONSABILITÉ

POST Courrier n'est pas responsable des conséquences que peuvent entraîner la perte ou le vol (i) de clef(s) remise(s) au Client et/ou (ii) du contenu de la Boîte Postale à l'aide de l'une de ces clefs. POST Courrier ne vérifie pas la légitimité des personnes qui ouvrent et/ou relèvent la Boîte Postale